

Document SNES : Analyse Baccalauréat STI2D « Blanquer »

Les éléments surlignés sont ceux qui disparaissent dans le projet dans les modalités actuelles.

	Situation actuelle			Projet d'arrêté bac		
		coeff	durée		coeff	durée
Epreuves anticipées	Français écrit	2	4h	Français écrit	5	4h
	Français oral	2	20 mn	Français oral	5	20 mn
	Histoire- Géographie	2	20 min			
Epreuves terminales : bloc technologique	Projet en enseignement spécifique à la spécialité	12	Oral ponctuel (coeff. 6) + ECA (coeff. 6)	Grand oral	10	Oral 20mn
	Enseignements technologiques transversaux	8	Ecrit 4h	2 épreuves de spécialité : - Physique-Chimie et Mathématiques - Ingénierie, Innovation et développement durable	16 16	Ecrite 4h Ecrite 4h
Part coeff épreuves de spécialité/bloc technologique		40%		Part grand oral dans pôle technologique	24%	

Situation actuelle			Projet d'arrêté bac		
		Durée		coeff	durée
Epreuves terminales : Bloc général	Philosophie LV1 LV2 Mathématiques Physique-chimie EPS	Ecrit 4h (coeff 2) Ecrit 2h et oral 20min (ECA) (coeff 2) pour chaque LV Ecrit 4h (coeff 4) Ecrit 4h (coeff 3) CCF (coeff 2)	Philosophie	8	4h
Part épreuves terminales « enseignement général » dans l'ensemble : 37%			16% (les épreuves terminales comptant pour 60%)		
Epreuves en contrôle continu : Comptant pour 30%	<u>Pour rappel :</u> EPS en CCF LV avec la partie orale en ECA Projet en enseignement spécifique à la spécialité avec examen partagé pour moitié en ECA		<u>Liste des enseignements concernés :</u> Socle de culture commune Français Philosophie Histoire-géographie Enseignement moral et civique (EMC) Langue vivante A Langue vivante B Mathématiques Education physique et sportive (CCF) <u>Enseignements de spécialité :</u> - En 1ère : « Innovation technologique », « Ingénierie et développement durable », - En terminale : Ingénierie, Innovation et développement durable - 1ère et terminale : Physique-Chimie et Mathématiques <u>Enseignement optionnel (1 au choix)</u> Arts ou Education physique et sportive ou langue des signes français		

Commentaires et analyses du SNES :

Le projet de maquette du baccalauréat technologique STI2D est artificiellement déguisé en baccalauréat technologique en déclarant et en rapatriant comme spécialité du domaine technologique les mathématiques et la physique-chimie. Ce projet dessine un baccalauréat scientifique avec une coloration technologique industriel « généraliste ». De fait, ce baccalauréat devient la réplique d'un baccalauréat de la voie générale avec comme spécialités 'mathématiques', 'physique-chimie' et 'sciences de l'ingénieur'. Le futur baccalauréat STI2D est si déspecialisé que sa survie ne peut être que brève. En effet, la spécialité apparaît marginale, quelques au mieux en terminale.

1) Epreuves terminales du Bloc « Général » :

Seule la philosophie reste évaluée avec les mêmes modalités (écrit 4h). Au niveau des épreuves terminales, le poids des épreuves d'enseignement général au niveau terminal passe de 39% à 16% de l'ensemble des épreuves (générales et technologiques).

2) Epreuves terminales du Bloc « Technologique » :

Le 'projet en enseignement spécifique à la spécialité' pourrait trouver sa correspondance dans **l'épreuve du « grand oral » qui s'appuierait sur l'un des quatre champs technologiques actuels**. Mais les enseignements de spécialités « technologiques » sont si réduits qu'ils ne seront plus qu'un prétexte pour teinter le projet. Les élèves seront confrontés malheureusement à une fragmentation assumée des connaissances techniques en provenance de divers champs technologiques, un fourre-tout généraliste et indigeste.

- **Partie écrite : 2 épreuves de spécialités : l'une est scientifique, l'autre est un pot-pourri !**

Un tour de passe-passe bien ficelé : les disciplines scientifiques sont regroupées en une spécialité évaluée sur une seule épreuve au lieu de 2 afin de rentrer dans le moule de la nouvelle architecture baccalauréat qui ne prévoit que 2 épreuves de spécialités. Et la seule épreuve de spécialité technologique restante fusionne les deux spécialités de première, sur le modèle de l'épreuve transversale de l'ancienne version, d'ailleurs régulièrement décriée.

Si on ne retient que le grand oral (coeff. 10) qui pourrait porter sur une des spécialités relatives aux champs technologiques actuels, et l'épreuve de spécialité relative au mélange de champs technologiques (coeff. 16), **le poids des épreuves propres à ces champs passerait de 40% à 26% des épreuves du bloc technologique** (la somme des coefficients est de 100).

Cette nouvelle architecture transforme ce baccalauréat technologique en baccalauréat généraliste, sans cohérence pour les apprenants, qui ne pourront pas s'appuyer sur un champ de compétences technologiques réellement renforcés, pour valoriser leur appétence pour un domaine bien identifié.

Or, le SNES défend une véritable épreuve écrite technologique de spécialité

3) Epreuves en contrôle continu :

On est très loin de la simplification du bac affichée et toujours pas de libellé renvoyant explicitement à des spécialités technologiques, juste un mélange savant de concepts à sonorités modernes.

Chaque enseignement fait l'objet de :

- 2 épreuves communes de CC en première = 17 évaluations (hors EPS)
- 1 épreuve commune de CC en terminale= 10 évaluations

Total= 27 évaluations de CC ! (hors EPS) qui comptent pour 30% de la note au bac

Il faut ajouter à cela les évaluations « normales » durant l'année qui comptent pour 10% ...

Quelles perspectives ?

Dans ce contexte, la définition de la grille horaire et de la répartition des enseignements est primordiale. Le SNES demande que l'enseignement des spécialités soit réalisé dès la première. Il reste de nombreux points de blocages à lever et en particulier la disparition du caractère obligatoire des options en seconde.